



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/357
26 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

Quarante-cinquième session
Point 70 de l'ordre du jour provisoire*

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA
REGION DE LA MEDITERRANEE

Lettre datée du 23 juillet 1990, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte des documents [Déclaration sur les perspectives de dialogue global sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (annexe I) et Communiqué final (annexe II)] adoptés à l'issue de la troisième Conférence ministérielle des pays non alignés méditerranéens, qui s'est tenue à Alger les 25 et 26 juin 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir les faire distribuer comme documents officiels de l'Assemblée générale au titre du point 70 de l'ordre du jour provisoire.

Le Chargé d'affaires
par intérim

(Signé) Amar BENDJAMA

* A/45/150.

ANNEXE I

Déclaration sur les perspectives de dialogue global sur la sécurité et la coopération en Méditerranée adoptée par la Troisième Conférence ministérielle des pays non alignés méditerranéens

(Alger 25 et 26 juin 1990)

1. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés méditerranéens ont réitéré à leur réunion tenue les 25 et 26 juin 1990 à Alger leur profonde conviction que la sécurité et la coopération en Méditerranée et en Europe sont intimement liées et interdépendantes et ont relevé avec satisfaction la conscience plus prononcée en Europe de la nécessité d'une action solidaire dans la région méditerranéenne visant à la promotion des conditions de la paix, de la sécurité et de la coopération.
2. Après un examen attentif des transformations politiques et économiques intervenues en Europe centrale et orientale qui ouvrent de nouvelles perspectives à la recherche d'un nouvel ordre de paix durable en Europe, ils ont rappelé le principe selon lequel la sécurité ne devrait pas être limitée à l'Europe mais devrait être étendue à d'autres parties du monde, en particulier à la région méditerranéenne. A cet égard, ils se sont félicités de l'idée avancée par l'Espagne et l'Italie visant la mise sur pied d'une CSC en Méditerranée.
3. Ils ont relevé que ces tendances positives, qui se traduisent par les progrès considérables réalisés dans le cadre du processus de la CSCE, ont amélioré substantiellement les possibilités de mise en oeuvre de l'engagement pris par les pays participant à la CSCE d'amplifier leurs contacts et coopération avec tous les pays méditerranéens, notamment non alignés, avec pour objectif le renforcement de la sécurité et d'oeuvrer au relâchement des tensions, à la résorption des crises et des conflits ainsi qu'au développement de la coopération en Méditerranée.
4. Les ministres ont analysé les perspectives de la constitution du marché unique en 1993 en Europe ainsi que l'émergence de l'Europe communautaire en tant qu'un des principaux pôles politiques et économiques sur la scène internationale. Dans ce contexte, ils ont souligné l'exigence qui leur commande de mettre à profit ces nouvelles tendances pour faire avancer le dialogue dans la Méditerranée et faire en sorte que les avantages qui résulteront pour l'Europe du nouveau contexte politique et de la formation du marché unique contribueront à une meilleure prise en charge des intérêts de leurs pays. A cet égard, ils ont accordé une grande attention à la politique méditerranéenne rénovée en voie d'adoption par la CEE et, considérant qu'elle sera un vecteur de multiplication des efforts orientés vers la promotion de la coopération dans cette région, en ont encouragé la mise en oeuvre rapide et conséquente.

Au regard de ces considérations, les ministres ont :

Exprimé leur conviction qu'un dialogue politique ouvert et soutenu et une coopération intensifiée accroîtront la compréhension mutuelle et amélioreront la confiance, favorisant ainsi la stabilité, la sécurité et la paix dans la région. Ils ont affirmé leur volonté d'explorer toutes les possibilités pouvant aider à la réalisation de ces objectifs communs aux pays non alignés méditerranéens et aux pays méditerranéens d'Europe.

Réitéré leur demande que soit reconsidérée et modifiée par les pays participant à la CSCE la pratique existante afin que tous les pays non alignés méditerranéens puissent assister sur un pied d'égalité aux travaux de la CSCE sur la Méditerranée. Ils ont estimé qu'à un moment où s'engage au sein de la CSCE un processus de mise en place d'un nouveau système de sécurité collective en Europe ainsi qu'une réflexion sur le rôle futur de la CSCE, la participation des pays non alignés méditerranéens devrait constituer un point essentiel de cette réflexion, s'agissant spécifiquement de la région méditerranéenne et de ses intérêts de sécurité et de coopération. A cet égard, ils ont déclaré leur disponibilité à y apporter leur contribution dans les cadres appropriés et ont chargé le pays hôte d'entreprendre les démarches nécessaires à cet effet notamment en prévision des principales échéances de la CSCE.

Partant de leurs positions et initiatives antérieures, ils ont exprimé leur soutien à la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération sur le modèle de la CSCE et ont marqué leur disponibilité à l'ouverture d'une concertation régionale sur cette question avec l'Espagne et l'Italie ainsi qu'avec les autres pays concernés, en vue de réunir les conditions favorables à l'enclenchement d'un tel processus. Dans cette perspective, ils ont mandaté le pays hôte de la présente Conférence ainsi que les pays hôtes de la précédente et de la prochaine conférence des pays non alignés méditerranéens pour mener les contacts appropriés et favoriser l'organisation de rencontres entre les pays non alignés méditerranéens et les pays d'Europe de la Méditerranée, en vue d'approfondir la réflexion sur cette idée importante et de rechercher les voies et moyens susceptibles d'en favoriser la concrétisation.

Ont exprimé leur intérêt pour les objectifs de la politique méditerranéenne en voie d'adoption par la CEE et visant la stabilité et la prospérité du bassin méditerranéen ainsi que l'appui aux processus démocratiques, aux réformes économiques et au développement dans les pays méditerranéens. A cet égard, ils ont demandé que la mise en oeuvre de cette politique soit accompagnée d'un soutien financier conséquent, qui soit à la hauteur des potentialités réelles de la CEE et des exigences de développement des pays non alignés méditerranéens. De même, ils ont accueilli avec intérêt l'idée d'une banque euro-méditerranéenne ainsi que celle, de l'Italie, d'une aide globale à la Méditerranée. En ce sens, ils ont réitéré la volonté de leurs pays d'engager avec leurs partenaires d'Europe un dialogue ouvert et soutenu fondé sur l'intérêt mutuel et l'avantage réciproque, visant à développer des formes de coopération plus audacieuses. Dans ce contexte, ils ont invité les pays de la CEE, et particulièrement ses membres méditerranéens, à oeuvrer conjointement à la tenue de rencontres destinées à harmoniser leurs vues sur les problèmes de développement et de coopération dans la région.

Ont donné mandat au pays hôte de la présente Conférence ainsi qu'aux pays hôtes des précédente et future conférences des pays non alignés méditerranéens d'oeuvrer en étroite concertation avec les pays européens méditerranéens non alignés membres de la CSCE pour promouvoir les objectifs communs en matière de paix, de sécurité et de coopération en Méditerranée.

On également donné au pays hôte mandat d'entamer un dialogue avec le groupe des pays neutres et non alignés de la CSCE afin d'assister, si nécessaire, aux réunions de ce groupe sur une base de réciprocité pour y promouvoir les intérêts et les objectifs communs aux pays non alignés méditerranéens.

ANNEXE II

Communiqué final

adopté par la

troisième Conférence ministérielle des pays non alignés
méditerranéens (Alger, 25 et 26 juin 1990)

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés méditerranéens, à savoir l'Algérie, Chypre, l'Egypte, le Liban, la Libye, Malte, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie et la Yougoslavie, se sont réunis à Alger les 25 et 26 juin 1990, suite à la décision prise à Brioni en juin 1987.

1. Les ministres ont réaffirmé les positions et déclarations adoptées précédemment à la Valette et à Brioni, exprimant la volonté de leur pays de contribuer à la transformation de la région méditerranéenne en une zone de paix et de coopération. Ils ont réaffirmé avec force que la sécurité de la Méditerranée est intimement liée à la sécurité en Europe, ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales.
2. Les ministres ont pris note avec une grande satisfaction des changements positifs intervenus aux plans global et régional, qui ont donné une nouvelle impulsion aux processus de désarmement et de règlement pacifique des conflits. Ils ont à cet égard exprimé la volonté de leurs pays de redoubler d'efforts en vue de contribuer activement à l'élimination de tous les foyers de tension dans la région et de promouvoir des solutions justes et durables, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies, aux conflits et crises qui continuent de menacer la paix et la stabilité régionales. Dans ce contexte, ils ont réitéré tout particulièrement leur solidarité avec tous les peuples de la région qui n'ont pas encore exercé leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et ont ainsi réaffirmé leur attachement au principe de non-acquisition des territoires par la force et la nécessité de mettre fin à l'occupation étrangère.
3. Les ministres ont accordé une attention particulière aux transformations rapides en Europe, qui ouvrent des perspectives à l'instauration d'une sécurité accrue, d'une coopération étendue et d'une paix durable sur ce continent. Ils ont constaté que les profondes mutations que connaît l'Europe centrale et orientale contiennent un potentiel considérable de contributions à l'ouverture d'une ère de paix et de coopération en Europe, avec ses retombées positives sur la paix, la sécurité et la coopération universelles. Ils ont aussi relevé l'accélération de la dynamique de développement de l'Europe, marquée par les progrès importants enregistrés par la CEE vers la réalisation du marché unique et de l'union politique, ainsi que les nouveaux horizons qu'elle ouvre à l'intégration de l'Europe tout entière.
4. Les ministres ont été particulièrement attentifs au débat au sein de la CSCE en vue de l'instauration d'un nouveau système de sécurité collective en Europe et ont accueilli favorablement les progrès réalisés dans le domaine du désarmement et des mesures de confiance. Ils ont émis le voeu que les mutations en cours sur ce continent permettent d'approfondir et d'élargir ces processus dans l'intérêt de la stabilité en Europe. Encourageant ces processus positifs qui tendent vers la

réduction des arsenaux des deux alliances militaires et le désarmement nucléaire, chimique, biologique et conventionnel, ils en souhaitent l'approfondissement et l'extension à la région méditerranéenne.

5. Les ministres ont souligné l'importance que revêtira à la fin de l'année 1990 un sommet de la CSCE, qui inaugurera le processus préparatoire d'un Helsinki II. A cet égard, ils ont souhaité que le sommet fasse franchir une nouvelle étape au processus de désarmement nucléaire et conventionnel en Europe, dans l'intérêt de la sécurité de cette région. Convaincus par ailleurs que le développement et la promotion du dialogue sur la Méditerranée nécessitent une nouvelle impulsion, les ministres sont convenus d'intensifier leurs efforts en vue d'y apporter leur contribution à ces rendez-vous de la CSCE.

6. Conscients de l'importance toujours plus grande des processus d'intégration dans le monde, les ministres ont estimé que les intérêts fondamentaux de leurs pays exigent qu'ils assument un rôle plus actif dans la prise en charge et la gestion des affaires de la région, notamment par leur pleine participation aux processus de développement économiques et technologiques, la promotion de la coopération entre les pays européens et les pays méditerranéens non alignés dans les domaines économique, scientifique, culturel, technique et écologique, ce qui conduira à une interdépendance plus poussée dans la région et par là même à la stabilité de celle-ci. Ils ont exprimé leur volonté d'oeuvrer pour le développement des tendances favorables à l'intégration régionale et aux processus de démocratisation répondant à la volonté librement exprimée par les peuples de la région.

7. Les ministres ont souligné la pertinence des initiatives prises par leurs pays pour la promotion de la coopération et la sécurité dans la région et ont estimé que le contexte actuel est plus propice à l'approfondissement du dialogue en Méditerranée, alors que la conjoncture politique exige des actions en vue de l'élimination des foyers de tension et de leurs causes, par le règlement pacifique des conflits conformément à la Charte et aux résolutions de l'ONU. L'objectif est de réunir les conditions nécessaires pour renforcer la sécurité en Méditerranée et de trouver des solutions équitables, globales et durables aux problèmes qui préoccupent ou auxquels est confrontée notre région, de transformer le bassin méditerranéen en une région de paix et de sécurité et de développer une coopération complémentaire dans divers domaines. A cet égard, ils ont relevé avec satisfaction que les partenaires européens de la Méditerranée étaient disposés à ouvrir une concertation régionale sur les questions de sécurité et de coopération.

8. Les Ministres ont exprimé leur satisfaction devant les efforts continus déployés par les pays non alignés méditerranéens visant au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée et des acquis obtenus en ce sens dans le cadre des Nations Unies ainsi qu'à travers la contribution constructive des pays neutres et non alignés d'Europe dans le cadre de la CSCE.

9. Les ministres ont souligné que la poursuite de l'amélioration du climat international requiert le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'égalité entre les Etats, la justice, l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination et la cessation dans la région des politiques d'agression, d'annexion et d'occupation, des interventions et ingérences étrangères et de la violation des frontières internationalement reconnues.

10. Les ministres ont à nouveau souligné l'importance d'une réduction des arsenaux militaires et flottes étrangères, de même que la nécessité de démanteler leurs bases et points d'appui dans la Méditerranée. Les ministres ont également demandé la cessation des manœuvres militaires procédant d'intentions belliqueuses ou résultant de pactes militaires à proximité des frontières ou dans les eaux territoriales des pays méditerranéens non alignés et le respect de leurs eaux territoriales. Ils ont invité tous les Etats, et particulièrement les Etats riverains de la Méditerranée, à s'abstenir de recourir à l'usage de leurs armes, de leurs forces, de leurs bases ou de toutes autres facilités militaires contre les pays méditerranéens non alignés et à ne pas autoriser les puissances étrangères à utiliser leur territoire, leurs eaux territoriales et leur espace aérien à des fins d'agression contre les pays non alignés méditerranéens. Les ministres ont appelé à des efforts avec d'autres pays en vue de dénoncer les accords de coopération stratégique qui constituent une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité dans la Méditerranée et au Moyen-Orient ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

11. Les ministres se sont référés à la résolution 44/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ainsi qu'à la résolution 38/42 et à la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés dans les forums précédents au sujet des attaques militaires des Etats-Unis contre la Libye. Les ministres ont réitéré leur appel à la réduction de la tension dans la région.

12. Ils ont à nouveau attiré l'attention sur les dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires pour la paix et la sécurité internationales en général et pour la région de la Méditerranée en particulier. Ils ont à cet égard réitéré leur grave préoccupation devant les informations persistantes relatives à l'acquisition par Israël de la capacité nucléaire, qui constitue une menace sérieuse pour la région, et réaffirmé leur position relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans ce contexte, ils ont condamné Israël, qui continue à développer ses programmes militaires, dont l'expérimentation de missiles balistiques en Méditerranée, et des armes de destruction massive et qui refuse de mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU et de l'AIEA à cet égard. Ils ont exprimé leur soutien à l'initiative égyptienne ainsi qu'à la proposition syrienne visant à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive sous un contrôle international effectif dans le cadre des Nations Unies.

13. Après avoir examiné la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient, les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant la persistance de cette crise et du non-règlement de la question de Palestine, qui est l'essence même de cette crise, du fait de la poursuite de l'occupation israélienne du territoire palestinien, y compris El Qods, le Golan syrien et les autres territoires arabes. Ils ont estimé que la politique agressive et les pratiques annexionnistes qu'Israël persiste à appliquer dans la région, notamment son dessein de Grand Israël, constituent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils ont également exprimé leur profonde préoccupation devant la recrudescence des mesures de répression, des confiscations de biens et des expulsions et bannissements de Palestiniens et l'établissement de colonies de peuplement par les autorités d'occupation israéliennes.

14. A cet égard, les ministres ont condamné les menaces israéliennes d'agression contre certains pays non alignés méditerranéens, qui constituent une grave atteinte à la paix et la sécurité dans la région de la Méditerranée, et mis en garde contre les conséquences de ces menaces belliqueuses pour la paix et la sécurité internationales.

15. Les ministres ont déclaré que l'afflux massif d'immigrants juifs venus notamment d'Union soviétique et leur implantation dans le territoire palestinien occupé, y compris El Qods, le Golan syrien et le Sud-Liban, a des conséquences négatives incalculables pour la paix dans la région, sape le processus de paix, compromet les efforts déployés jusqu'à présent et constitue une violation flagrante des règles du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la quatrième Convention de Genève et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que des droits fondamentaux du peuple palestinien. Tout en appuyant le droit de tout individu de quitter tout pays, y compris le sien et d'y retourner, les ministres ont souligné que l'exercice de ce droit ne devrait pas être imposé au détriment d'autrui, dans le cas présent, des Palestiniens, des Syriens et des Libanais. Ils ont réaffirmé que toutes les mesures prises par Israël en vue de changer les spécificités politiques, culturelles et démographiques de la Palestine et des autres territoires arabes occupés sont nulles et non avenues. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur soutien au communiqué final adopté par le Comité des Neuf sur la Palestine, établi par le Mouvement des pays non alignés, lors de la réunion qu'il a tenu à Tunis en mars 1990.

16. Les ministres ont salué l'effort héroïque du peuple palestinien, qui a donné lieu à des développements importants dans la région, créant ainsi des conditions qui ont poussé la communauté internationale dans son ensemble à mener une action conjointe en vue d'un règlement global, durable et équitable de la question palestinienne. Ils ont souligné la position constructive de l'OLP, unique représentant légitime du peuple palestinien, qui a contribué positivement à l'élaboration de la solution juste et globale adoptée par le Conseil national palestinien d'Alger en novembre 1988 et entérinée dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 1988 à Genève. Cette résolution insiste sur le fait que la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, avec la participation des parties concernées - y compris l'OLP - sur un pied d'égalité, et des membres permanents du Conseil de sécurité, constitue la formule appropriée pour parvenir à un règlement global, juste et durable devant conduire au retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et garantir les droits nationaux, légitimes et inaliénables du peuple palestinien au retour à sa patrie, à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine. Les ministres ont condamné les pratiques terroristes perpétrées par les autorités d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien et ont dénoncé la tuerie israélienne de civils et travailleurs palestiniens à Youn Kara le 20 mai 1990, qui a causé plusieurs centaines de morts et de blessés palestiniens. Ils ont également déploré l'attitude des Etats-Unis d'Amérique favorable à Israël, ainsi que son usage du droit de veto, qui entrave la prise de mesures par le Conseil de sécurité et les Nations Unies visant à assurer une protection adéquate au peuple palestinien sous occupation israélienne. Les ministres ont rendu hommage à la résistance des

patriotes du Golan arabe syrien face aux autorités d'occupation israéliennes, ainsi qu'à leur attachement à leurs terres et à leur identité arabo-syrienne.

17. Examinant la situation dramatique prévalant au Liban, les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude devant le regain de violence fratricide et la persistance d'obstacles qui entravent la poursuite de l'application de l'accord d'entente nationale conclu à Taïef sous l'égide du Haut Comité arabe tripartite. Ils ont rappelé la position du Mouvement des pays non alignés exprimée à Belgrade en septembre 1989 et ont apporté leur soutien aux efforts continus déployés par le Haut Comité arabe tripartite pour l'application complète de l'Accord de Taïef dans le cadre de la mise en oeuvre de la résolution sur le Liban adoptée par le Sommet arabe extraordinaire tenu à Casablanca au mois de mai 1989.

18. Les ministres ont proclamé leur soutien total à l'Accord d'entente nationale et exprimé leur attachement à l'unité du Liban, à son indépendance, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale. Les ministres ont en outre exprimé leur solidarité avec le peuple libanais dans ses souffrances. Les ministres ont demandé aux parties susceptibles d'exercer une influence positive de soutenir l'Etat libanais en vue d'une application globale des dispositions de l'Accord d'entente nationale, lequel demeure le seul cadre qui puisse ramener la paix et la sécurité au Liban. Ils ont également exprimé leurs vives inquiétudes devant le maintien de l'occupation israélienne sur une partie du territoire libanais et ont dénoncé les agressions répétées d'Israël contre le Liban, qui visent à destabiliser sa sécurité, à affaiblir ses institutions constitutionnelles, ainsi que les pratiques illégales israéliennes à l'encontre des civils. Les ministres ont rendu hommage à la fermeté et à la résistance courageuse des citoyens aux forces d'occupation au Sud-Liban. Ils ont demandé à la communauté internationale d'oeuvrer à l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité stipulant le retrait inconditionnel d'Israël jusqu'aux frontières internationales, de manière à permettre au Gouvernement libanais de restaurer sa légitimité sur l'ensemble du territoire libanais.

19. Examinant la situation à Chypre, les ministres ont réitéré leur solidarité et leur soutien au peuple et au Gouvernement de Chypre et réaffirmé leur appui à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et au statut non aligné de la République de Chypre. Ils ont demandé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation et des colons, le retour volontaire des réfugiés dans leurs foyers, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous les Chypriotes, des recherches et investigations urgentes concernant les disparus et l'annulation de toutes les actions séparatistes unilatérales. Ils ont exprimé leurs préoccupations devant les tentatives de colonisation de Varosha et toutes les autres tentatives visant à modifier la structure démographique de Chypre et ont rappelé l'idée de convoquer une conférence internationale sur Chypre. Les ministres ont souligné que le dialogue ainsi que les entretiens intercommunautaires sont la seule voie conduisant par des moyens pacifiques à une solution juste fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies, les résolutions des Nations Unies, les déclarations des pays non alignés et les accords conclus au plus haut niveau. Ils ont constaté avec regret que les récents contacts menés sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU n'ont conduit à aucun progrès vers la rédaction d'un avant-projet d'accord global, comme convenu en avril et juin 1989 et

comme l'attendait le Secrétaire général, qui a déjà soumis des propositions en ce sens. A cet égard, ils ont regretté que des obstacles aient été à nouveau dressés, empêchant la poursuite des entretiens et ont demandé qu'ils soient levés. Ils ont manifesté leur plein appui aux efforts faits par le Secrétaire général pour trouver une solution juste et durable au problème de Chypre et appelé toutes les parties concernées à coopérer pleinement et dans un esprit constructif avec le Secrétaire général.

20. Les ministres ont examiné la situation économique dans la région et ont fait ressortir l'aggravation des problèmes de développement des pays non alignés méditerranéens, qui contraste fortement avec les tendances positives en Europe et dans les pays de l'Europe communautaire en particulier. La relance des processus de développement des pays non alignés méditerranéens exige avant tout un accroissement substantiel du transfert des ressources dans leur direction, une solution équitable du problème de la dette extérieure et l'élaboration de mécanismes appropriés et efficaces de coopération entre les pays de la région, notamment avec la CEE. A cet égard, ils ont accordé un grand intérêt à la politique méditerranéenne rénovée de la CEE, dont ils ont souhaité la mise en oeuvre rapide ainsi que le soutien par des moyens financiers conséquents qui soient à la hauteur de l'importance accordée par la CEE à la région méditerranéenne. Considérant la mise en place des mesures communautaires relatives à la circulation et à l'établissement des personnes, ils ont demandé que ces nouveaux dispositifs ne pénalisent pas les communautés immigrées de leurs pays ni n'entravent la liberté de circulation des citoyens de leurs pays.

21. Les ministres ont exprimé leur conviction qu'il ne saurait y avoir de stabilité en Méditerranée, ni de meilleures perspectives pour l'ensemble des pays de la région, sans une réduction des disparités économiques et sans une croissance durable des économies des pays non alignés méditerranéens qui déploient des efforts d'adaptation et consentent des sacrifices dans un environnement toujours défavorable. Ils ont réitéré leur volonté de s'engager avec les pays d'Europe dans la voie d'un dialogue constructif sur les questions économiques et de coopération et de favoriser une recherche commune de solutions efficaces aux problèmes de développement et de coopération dans la région.

22. Les ministres ont considéré qu'un environnement économique international favorable est vital pour la réalisation des objectifs de développement de leurs pays et ont demandé aux pays de l'Europe communautaire, et parmi eux en particulier aux pays méditerranéens, de faire un effort pour s'adapter aux nouvelles réalités régionales de façon que le processus d'intégration européen en général, et communautaire en particulier, contribue au développement des économies des pays non alignés méditerranéens.

23. Les ministres ont à nouveau appelé à la suppression de tous les types de mesures coercitives imposées à certains pays méditerranéens non alignés, car ces mesures constituent un obstacle à la coopération et au dialogue entre l'Europe et les pays non alignés riverains de la Méditerranée.

24. Les ministres ont relevé la préoccupation grandissante des pays méditerranéens face aux problèmes de la protection de l'environnement en Méditerranée, qui ont pris ces dernières années des proportions alarmantes. A cet égard, ils ont accueilli favorablement la décision de la CSCE de convoquer en septembre-octobre 1990 à Palma de Majorque une réunion dont le mandat inclut l'examen des voies et moyens permettant de renforcer différents aspects de la coopération, notamment la protection et l'amélioration des écosystèmes méditerranéens, et ils ont émis le souhait que cette initiative ouvre la voie à une coopération élargie à toutes les questions d'intérêt commun. Ils ont souligné l'impérieuse nécessité pour les pays riverains de la Méditerranée de multiplier les efforts en vue d'une action conjointe pour la sauvegarde de la Méditerranée et la protection de la région méditerranéenne contre les dangers que constitue toute introduction de déchets toxiques, nucléaires et industriels.

25. Les ministres ont souligné l'importance accrue, dans le contexte actuel, de mettre à profit la complémentarité économique de leurs pays pour promouvoir une coopération multiforme entre eux. Celle-ci représentera une contribution supplémentaire à une plus grande sécurité dans la région méditerranéenne, de même qu'une impulsion au renforcement de la coopération avec les autres pays européens, ainsi qu'avec toutes les institutions européennes. Dans cet ordre d'idées, ils ont réaffirmé l'importance du programme d'action en vue de la coopération économique entre les pays non alignés méditerranéens, adopté à Brioni, et sont convenus de poursuivre l'application de ses dispositions.

26. Ayant en vue l'importance du renforcement de la coopération mutuelle, les résultats positifs et constructifs des réunions ministérielles de La Valette, en 1984, et Brioni, en 1987, et de rencontres ultérieures, les ministres ont décidé :

- Que la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des membres méditerranéens du Mouvement des pays non alignés aura lieu au Caire à une date qui sera fixée ultérieurement;
- Qu'en sa qualité de pays hôte, l'Algérie fera connaître les résultats de la présente réunion à tous les membres du mouvement des pays non alignés et priera le Secrétaire général de l'ONU de faire circuler les documents qu'elle a adoptés comme documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies.
